



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 04/12/2024

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
11	Délibération
10	10

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, M BONNEVIALE Jean-Marie, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Date de la Convocation : 29/11/2024

Date d'affichage : 29/11/2024

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

**Adhésion à la Charte Qualité Patrimoniale et Environnementale des Plus Beaux Villages de France » – DE\_2024\_61**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère à l'association "Les Plus Beaux Villages de France". Il expose à l'assemblée qu'à la suite de la réexpertise du village, au cours de sa réunion du 20 et 21 septembre 2024 l'association nationale a confirmé le classement de Belcastel parmi les Plus Beaux Villages de France.

Le classement du village implique l'adhésion à la Charte Qualité, Patrimoniale et environnementale des Plus Beaux Villages de France dont le Maire donne lecture au conseil.

Sur proposition du Maire, et après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement du classement de la commune de Belcastel parmi les Plus Beaux Villages de France
- **APPROUVE** l'adhésion à Charte Qualité, Patrimoniale et environnementale des Plus Beaux Villages de France
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette adhésion

**Vote : Pour : 10 Contre : 0 ; Abstentions : 0**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.  
Acte dématérialisé,  
Le Maire  
Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par  
- dépôt en Préfecture le: 05/12/2024  
- publication en date du: 10/12/2024

